

SMARNU / FEMS

ASSEMBLEE GENERALE FEMS 18-19 MAI 2007 PULA (Croatie) Michel VIGNIER

CANDIDATURE SMARNU/FEMS



- Assemblée Générale FEMS mai 2007 à PULA (CROATIE)
- Président : Claude WETZEL (SNPHAR France)
- 13 délégations européennes
- Candidature d' Observateur pour 2 ans
- Vote unanime pour intégration du SMARNU
- Délégués M. Vignier et P. Perucho

ACTIONS DE LA FEMS



- Lobbying médical européen très actif depuis 1 an
- Commission Européenne :contributions écrites et auditions publiques
- Parlement Européen relations privilégiées avec J Daul (PPE-DE) et A Cercas (PS)
- Les deux représentent 63 % du PE
- Travail en commissions parlementaires

CONSEIL DE L' UNION



- Centre de décision politique des pays membres (vote proportionnel/nb habitants)
- Présidence semestrielle
 (2007 : Allemagne/Portugal 2008 : Slovénie/France)
- Formations spécialisées des Ministres de chaque pays
- Décisions communes de compromis en fonction du PE et des P Nat.

REGLEMENTATION EUROPEENE DE LA SANTE



DE93/104 : Organisation du temps de travail

DE2005/36 : Qualifications professionnelles (octobre 2007)

DE2006/123 : Règlements des services intérieurs (hors santé)

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



- Révision de l'aménagement du temps de travail (DE2003/88)
- « opt out » renoncement volontaire des 48 h hebdomadaire
- période de référence sur 1 an; actuel 4 mois
- durée limite du repos compensateur dans les
 72 h (rejet CJCE Jaeger)

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



Notion de période « inactive » (rejet CJCE Jaeger, Pfeiffer, Dellas, SiMAP)

 Motion FEMS : application des 48 h dans les 3 ans, repos compensateur immédiat, période de travail toujours active

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES



- Application en Octobre 2007.
- Connaissance de la langue d'accueil
- Reconnaissance des diplômes des pays
- Demande FEMS : reconnaissance des pays tiers si un pays de l'union reconnaît les compétences.
- Demande de citoyenneté du pays considérée illégale.

REGLEMENTATION DES SERVICES (Bolkestein)

- 4
- Santé exclue (lobbying des OME)
- Dialogue social dans l' hôpital
- Libre circulation des médecins dans les pays de l'Union
- Libre circulation des patients, même niveau de qualité de prise en charge
- Coût des soins à la charge du pays d'origine (assurances différentes)
- Information des droits des patients de l' Union

IMPLICATION DU SMARNU dans la FEMS



- Observateur depuis le 19 mai 07.
- Participation à la rédaction de la motion sur le temps de travail.
- Membre de la commission sur l'activité libérale
- Participation aux assemblées
 Octobre 07 (Rome) et Mai 08 (Prague)
- Membre adhérant en 2008 = droit de vote ? (0,50 €/adhérents SMARNU)